

---

**Annexe aux Normes générales de révision : Exemple de rapport sans réserve  
(comptes annuels)**

---

**(Papier en-tête cabinet de révision)**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES  
(ASSOCIES) DE LA SOCIETE \_\_\_\_\_ SUR LES COMPTES ANNUELS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE \_\_\_\_\_ 200X**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire (*le cas échéant*: de réviseur d'entreprises désigné par le président du tribunal de commerce). Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

**Attestation sans réserve des comptes annuels**

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice (*le cas échéant*: de \_\_ mois) clos le \_\_\_\_\_ 200X, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique (Arrêté royal du 30 janvier 2001), dont le total du bilan s'élève à € \_\_\_\_\_ et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice (une perte) de l'exercice de € \_\_\_\_\_.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'éditées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le \_\_\_\_\_ 200X donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions (et informations) complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels:

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. (*Le cas échéant* : à l'exception ...<\*>) L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- *Le cas échéant, mentionner d'autres informations destinées à attirer l'attention du lecteur sur des caractéristiques des documents contrôlés, par exemple*: «Comme indiqué dans l'annexe des comptes annuels, les règles d'évaluation appliquées pour l'élaboration des comptes annuels ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent.»
- *Le cas échéant*: Au cours de l'exercice, un acompte sur dividende a été distribué à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- *Le cas échéant* : En application de l'article 523 (*ou* 524ter) du Code des sociétés, nous devons en outre vous faire rapport sur les opérations suivantes qui ont eu lieu depuis votre dernière assemblée générale ordinaire : (*description*)

Lieu et date

Société XYZ  
Commissaire  
représentée par

Nom  
(associé, administrateur, réviseur d'entreprises)

<\*> *par exemple* : ...du fait que les comptes annuels ne vous ont pas été soumis pour approbation dans les délais légaux et statutaires, ce que nous vous avons signalé dans notre rapport de carence du \_\_\_ \_\_\_\_\_ 200X.